



# Convention de partenariat

Il est convenu entre :

**La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube**  
Représentée par son Président, Monsieur Claude MERCUZOT

ET

**La Fédération Française de la Randonnée Pédestre de l'Aube**  
Représentée par son Président, Monsieur Dominique LEBLOND

ET

**La Fédération Française de Cyclisme de l'Aube**  
Représentée par son Président, Monsieur Damien BOIS

ET

**Le Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Aube**  
Représenté par son Président, Monsieur Sébastien DEGROOTE

**Sous le haut patronage de l'Association départementale des maires de l'Aube**  
Représentée par son Président, Monsieur François BAROIN

Il a été convenu ce qui suit :

De mettre en œuvre plusieurs actions.

Information et amélioration de la connaissance des pratiques respectives de randonnée, de cyclisme et de chasse.

Les randonneurs, les cyclistes comme les chasseurs, ne "se connaissent pas toujours bien". Les signataires de cette convention, peuvent, par des actions ciblées d'information et de communication, contribuer à renforcer la connaissance mutuelle des pratiques de chacun, les droits et les devoirs y afférents et ainsi favoriser une bonne cohabitation sur les sentiers de randonnée, VTT et territoires de chasse.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature et sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant la date d'échéance.



**Monsieur Claude MERCUZOT**

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube



**Monsieur Dominique LEBLOND**

Président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre de l'Aube



**Monsieur Damien BOIS**

Président de la Fédération Française de Cyclisme de l'Aube



**Monsieur Sébastien DEGROOTE**

Président du Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Aube



**Monsieur François BAROIN**

Président de l'Association départementale des maires de l'Aube